

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

## AMENDEMENT

N ° CL119

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.